



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 29 janvier 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 29 janvier 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Sébastien GRIVEL - Gaëlle FAOU - Philippe LOMBARD - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN  
Karine REGOBIS à Céline DI DOMENICO  
Sylvain GARREAU à Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE  
Claude CHALVIN à Guillaume CARASSIO

Absente excusée : Céline GRANGÉ

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	28
Procurations :	4
Votants :	28

Le Quorum est atteint

---

#### Délibération n°2024/10

**Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Maisons Familiales et Rurales de Vif et Bourgoin-Jallieu**

Envoyé en Préfecture le

Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Délibération N°2024/10

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Maisons Familiales et Rurales de Vif et Bourgoin-Jallieu**

Dans le cadre du processus de formation de jeunes vifois-ses, la Ville de Vif a été sollicitée par la Maison Familiale et Rurale de Vif ainsi que par la Maison Familiale et Rurale de Bourgoin-Jallieu pour contribuer aux actions à vocation éducative mises en place au sein de leur structure.

**Vu** l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 15 janvier 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **D'ACCORDER** une contribution de 30 € par élève soit :
  - 420 € à la Maison Familiale et Rurale de Vif
  - 60 € à la Maison Familiale et Rurale de Bourgoin Jallieu
  
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2024.

**ANNEXE(S) :**

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

**Cécilia BOURGIN**

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE :**

**Unanimité**